

**SAINT-AUGUSTIN
DE-DESMAURES****PROMULGATION DES RÈGLEMENTS
N^{os} 2020-640 ET 2020-641****À TOUS LES CONTRIBUABLES DE
LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES**

Avis public est, par les présentes, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, de ce qui suit :

Lors de la séance extraordinaire du conseil municipal du 6 janvier 2021 ont été adoptés les règlements suivants :

**RÈGLEMENT N^o 2020-640 SUR LES TAUX DE TAXES,
COMPENSATIONS ET DIVERS TARIFS POUR L'ANNÉE
FINANCIÈRE 2021**

L'objet de ce règlement vise à fixer les taux de taxes, les compensations et les divers tarifs à prévoir pour l'année financière 2021.

**RÈGLEMENT N^o 2020-641 MODIFIANT LE RÈGLEMENT
N^o REGVSAD-2014-429 RÈGLEMENT RELATIF À LA PAIX ET
BON ORDRE, AUX NUISANCES ET À LA SALUBRITÉ VISANT LE
BIEN-ÊTRE**

L'objet de ce règlement vise à modifier les dispositions concernant le flânage, le vagabondage dans les endroits publics et les rues de la Ville.

Ces règlements entrent en vigueur conformément à la loi et sont disponibles sur le site internet de la Ville ou sur demande à l'adresse courriel greffe@vsad.ca.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures,
Ce 13 janvier 2021

La greffière,
Marie-Josée Couture
www.VSAD.ca